



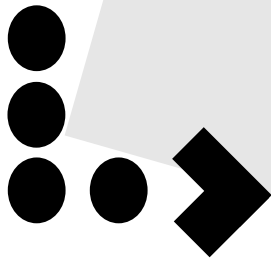
AUGMENTATION DES SALAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE TOUT DE SUITE ET POUR TOUT LE MONDE

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

10% POUR TOUTES ET TOUS ? NON...



Alors que la question salariale est centrale pour tou·tes les salarié·es qui font face à une flambée inflationniste, Pap Ndiaye vient enfin de présenter quelques pistes de revalorisation pour les personnels de l'Éducation nationale qui connaissent un décrochage salarial depuis plus de 20 ans... Et comme prévu, tout est inacceptable pour la CGT Éduc'action.



PAS POUR TOUS LES PERSONNELS...



Les personnels administratifs, de laboratoire, sociaux et de santé, AESH et AEd sont exclus des « concertations » actuelles. Le ministère se contente de réitérer sa promesse d'octobre, d'ouverture d'un « agenda social ». **Mépris intolérable pour ces personnels, d'autant plus dans le contexte inflationniste.**



DES PERSONNELS GAGNANTS?



Les enseignant·es, CPE et Psy-En peuvent **oublier la promesse Macron** d'une augmentation de 10% en janvier 2023. Ce sera au mieux pour septembre... et ces **10% ne seront qu'une moyenne** par rapport à leur salaire de 2020... Pas par rapport à celui de janvier 2023 ! Pire, ils comprennent la prime d'attractivité Blanquer, la « prime informatique » et la hausse de 3,5% de la valeur du point de juillet... **Supercherie!**

Ainsi, au vu des scénarios présentés, **seuls les personnels du 4^{ème} au 7^{ème} échelon CN bénéficieront des 10%** d'augmentation (ou plus) par rapport à leur salaire actuel. Pour les autres, on sera souvent sous l'inflation. Et pour les fins de carrière (en gros les 18 dernières années) ? **L'aumône...** Soit 0€, soit 36€ de plus ! À moins qu'ils-elles n'acceptent le *Pacte*... À croire que l'inflation n'a pas d'effets sur ces personnels.

TROMPERIE... En répondant par l'augmentation du taux de passage à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle, le ministère confond **avancement de carrière et augmentation globale des salaires. Mesquinerie...**



Pas d'augmentation générale.



Une moyenne de 10% dont une partie est déjà versée depuis 2 ans sous forme d'une prime.



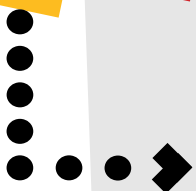
Poursuite d'une politique salariale à coup de primes pouvant disparaître à tout moment, non corrélées à la valeur du point d'indice, rapidement rattrapées par l'inflation et non comptabilisées pour la retraite.

EN RÉSUMÉ...

EXIGEONS

POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- Augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net ;
- SMIC à 2000 € brut ;
- Dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures ;
- Indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation ;
- Égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Revalorisation conséquente et immédiate des pensions.



LE « PACTE » ? LE RETOUR DU TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS



Le pacte, c'est 10 % de prime pour des missions « complémentaires » déjà existantes mais surtout nouvelles : remplacement interne de courte durée, orientation et aide aux élèves (Devoirs faits, soutien en 6^{ème} par des PE...), formation continue en dehors du temps de travail, mission de coordination... Bref c'est surtout **le travailler plus pour perdre moins**.

AUGMENTER LES SALAIRES

C'EST AUGMENTER LES COTISATIONS ET PRÉSERVER LE SYSTÈME DE RETRAITES



Toutes ces propositions sont inacceptables car elles reposent sur l'idée que les personnels ne travaillent pas assez... Alors que dans le même temps, le ministre reconnaît que :

- les enseignant·es travaillent déjà beaucoup : plus de la moitié travaillent plus de 43h/semaine et plus de 30 jours pendant les vacances.
- les conditions de travail et les rapports hiérarchiques sont très dégradés et amènent à l'épuisement professionnel.
- les enseignant·es sont parmi les moins payé·es de l'OCDE avec des salaires inférieurs à la moyenne des fonctionnaires de l'État de catégorie A.
- la rémunération indemnitaire crée des inégalités femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré.

Parce que la CGT Educ'action refuse le travailler plus pour gagner plus ou l'idée de contreparties, elle refuse de participer à ces « concertations » qui se résument à répartir la misère, à imposer de nouvelles dégradations de travail et à renforcer la concurrence entre personnels.

C'EST PAR LA MOBILISATION VICTORIEUSE, CONTRE LE PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES ET POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES GÉNÉRALES ET SANS CONDITION, QUE NOUS OBTIENDRONS SATISFACTION.

POURQUOI IL Y A URGENCE À AUGMENTER LES SALAIRES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

POUR FAIRE FACE AU DÉCROCHAGE SALARIAL...

En 20 ans, le salaire des catégories C est tombé au niveau du SMIC jusqu'au 7^{ème} échelon du 1^{er} grade, comme celui des catégories B sur les 2 premiers échelons et le salaire d'entrée des catégories A a chuté de 11%. Et que dire des temps partiels imposés, des bas salaires et de la précarité statutaire des AESH et AEd...?

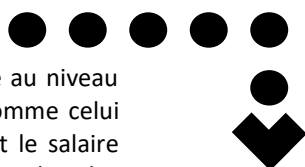
POUR METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ...

Cela passe par la création d'un véritable statut catégorie B de la Fonction publique pour les AESH et les AEd avec des grilles indiciaires afférentes. En attendant, il faut réviser la grille salariale des AESH pour respecter l'écart de 10 points d'indice entre échelons et l'appliquer aux AEd.

Il faut aussi titulariser sans condition de concours ni de nationalité les contractue·les et mettre fin aux temps incomplets imposés.

POUR RENDRE LES MÉTIERS ATTRACTIFS...

Face aux difficultés de recrutement et aux manques de personnels, il faut impérativement augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail et redonner du sens à nos métiers.



REVENDIQUONS

DE NOUVELLES GRILLES SALARIALES, BASÉES SUR UN SMIC À 2000 € BRUT, À AVANCEMENT UNIQUE ET SUR UN SEUL GRADE, PERMETTANT À MINIMA LE DOUBLEMENT DE SALAIRE SUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE POUR UNE RETRAITE À 60 ANS ET 37,5 ANNUITÉS.

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

CGT Educ'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation